

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Alain – DUFLOS Marc – PINABEL Richard – LECLERC Isabelle - SEMINEL Stephan - FERRAND Sandrine - DESRUES Laurence - ALLAIS Sandrine - LECROQ Thierry – DIEUDONNE Christelle - OLIVIERI François - RICHARD Nicolle - LORIN François

Absents : DELATRE Stéphane – PEREZ CASTANO François

Le compte rendu du 17 mai 2016 a été accepté à 11 voix pour et 2 contre sauf concernant la délibération 2016-23.

2016-27 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION SPECIFIQUE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU PARTENARIAT MIS EN PLACE ENTRE LA METROPOLE ET LA SOCIETE ENR'CERT

Objet :

- Adhésion au dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie mis en place par la Métropole Rouen Normandie
- Signature de l'avenant à la convention spécifique d'adhésion au partenariat

La commune des AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique.

Par délibération du 15 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au dispositif de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) proposé par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de la 3^{ème} période du dispositif national (1^{er} janvier 2015-31 décembre 2017).

Le Conseil Métropolitain a engagé un partenariat avec ENR'Cert à partir du 29 juin 2015, afin de valoriser les CEE générés par la Métropole, ses communes membres, et les personnes morales publiques situées sur son territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, au-delà des modalités d'accompagnement technique au montage de dossiers, il a notamment été convenu une valeur financière des CEE à partir d'un référentiel national publié le 15 de chaque mois (cours EMMY), et un seuil plancher de valorisation.

Le cours Emmy correspond au dernier prix moyen des transactions enregistrées par le Teneur de Registre national des CEE, et publié sur la plateforme EMMY. Il existe parallèlement un marché « de gré à gré » (entre obligés ou mandataires d'obligations), sur lequel la valeur du CEE était sensiblement la même que sur la plateforme EMMY jusqu'à l'été 2015. Ce marché de gré à gré est considéré par les opérateurs CEE comme l'indicateur du niveau de prix réel des échanges.

Le dispositif national évolue aujourd'hui dans un contexte compliqué. En effet, les « obligés » ont quasiment atteint leur objectif CEE pour la période 2015-2017. Le niveau de prix auquel s'échange le CEE reflétant le mécanisme d'un marché de l'offre et de la demande, le cours du CEE chute fatalement depuis début 2015.

De plus, depuis quelques mois, le prix d'échange réel (de gré à gré) du CEE s'est décorrélié du prix EMMY, pour avoisiner les 1,2 € HT/MWhc, loin du cours EMMY (1.93 € HT/MWhc – valeur mars 2016).

Les opérateurs CEE tel qu'ENR'Cert sont ainsi dans une situation financière délicate. La référence au cours EMMY, non obligatoire, qui paraissait pour la Métropole comme une sécurité pour la valorisation de CEE liés à ce partenariat pose maintenant question. En toute rigueur, si la référence au cours EMMY pouvait paraître la plus raisonnable jusqu'à une date récente, cela est désormais remis en cause.

Cette chute brutale du marché est un évènement indépendant de la volonté de la SAS ENR'Cert, et n'était pas prévisible lors de l'engagement du partenariat, et à ce

titre, elle constitue un cas de force majeure conformément à l'article 15 de la convention cadre. Afin de poursuivre un partenariat sur des bases financières saines, la Métropole et ENR'Cert ont renégocié les termes financiers du partenariat.

Les modalités de valorisation des CEE prévues dans la convention cadre initiale, signée entre la Métropole Rouen Normandie et ENR'Cert, ont ainsi été modifiées par un avenant n°1 pour tenir compte du contexte dans lequel évolue le dispositif national des CEE (baisse anormale de la valeur du CEE ...).

Il est donc proposé que le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention spécifique d'adhésion signée le 25 septembre 2015, afin de maintenir la possibilité de valoriser les CEE dans le cadre du partenariat entre la Métropole Rouen Normandie et ENR'Cert.

Il est rappelé que l'adhésion de notre commune au dispositif proposé par la Métropole Rouen Normandie ne présente aucun caractère d'exclusivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer l'avenant N°1 à la dite-convention.

2016-28 – GROUPEMENT D'ACHAT 2016 DE FOURNITURES D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS PUBLICS

Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune des Authieux sur le Port Saint Ouen d'adhérer à un groupement de commandes

Pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la commune de Les Authieux sur le Port St Ouen au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Les Authieux sur le Port Saint Ouen et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune des Authieux sur le Port Saint Ouen est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

2016-29 – EMPLOIS SAISONNIERS

Madame ALLAIS informe le Conseil Municipal que 28 jeunes pouvaient postuler aux emplois saisonniers. 15 ont répondu. Le 26 mai 2016, il a été procédé au tirage au sort : 4 jeunes ont été tirés au sort pour travailler une semaine en juillet (35 heures).

Victor GILBERT et Jules WAGHEMACKER travailleront du 7 au 12 juillet aux écoles. Maxime LARIGOT du 18 au 22 juillet et Aldric DAVID du 25 au 29 juillet pour les travaux de préparation et de peinture d'une classe de l'école élémentaire.

Ils seront rémunérés sur l'indice brut 340 majoré 321.

2016-30– SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – SORTIE A POSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire a organisé une sortie à la base de Poses les 6 – 7 et 9 juin dernier. 80 élèves y ont participé.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 30.50 par enfant soit 2 440 €
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser cette somme à la coopérative scolaire. Cette somme sera prélevée du compte 022 « dépenses imprévues » pour le compte 6574 « subventions »

La séance est levée à 21h30